

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement d'emprunt numéro 19-144

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2019, le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le *Règlement numéro 19-144 décrétant une dépense de 840 000 \$ et un emprunt de 540 000 \$ pour la réalisation de travaux de pavage.*

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a par ailleurs approuvé ce règlement le 5 août 2019. Le Règlement d'emprunt numéro 19-144 entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 13 août 2019.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière